

compte, au niveau du globe. Le Canada doit reconnaître qu'il est avantageux et souhaitable d'adopter des systèmes négociés, transparents et réglementés, et qu'il ne doit pas se laisser imposer d'options unilatérales.

Les intérêts du Canada seraient mieux servis dans un système international capable de s'adapter harmonieusement au changement. Là où des crises commencent à échapper à toute maîtrise et où les relations bilatérales ou les organisations internationales ne suffisent pas pour les régler, il est logique que nous prônions des mesures plus autoritaires et décisives, même au prix d'un «interventionnisme» accru. La Yougoslavie et Haïti illustrent bien ce genre de situation, le Canada y ayant encouragé une intervention internationale pour défendre les principes bien reconnus du droit international, éviter d'autres effusions de sang et favoriser des négociations qui aboutiraient à la conclusion d'ententes définitives. En outre, il faut continuer d'envisager l'adoption de mesures collectives plus énergiques, voire le recours à des forces d'intervention, dans la mesure où les objectifs visés sont réalisables.

Les avantages dont peut bénéficier le Canada en préconisant l'intervention internationale dans ces régions pour y favoriser la stabilité, l'harmonie et le développement économique l'emportent nettement sur les désavantages que pourraient subir des intérêts canadiens particuliers. Même en pesant le pour et le contre chaque fois, dans la grande majorité des cas et des domaines, le Canada se doit de donner l'exemple en recommandant des mesures interventionnistes.

Dans le domaine des droits de la personne, il nous est plus profitable d'adhérer à des mécanismes internationaux pratiques et transparents que de protéger nos intérêts à l'échelle nationale. Il en est de même au chapitre de la limitation des armements, les intérêts canadiens en matière de sécurité n'étant pas tels qu'il faille hésiter à favoriser l'application de méthodes de vérification très indiscrettes, notamment les mesures de confiance à grande portée (sondeurs, par exemple, au régime «Ciel ouvert»). En principe, notre propre degré d'interdépendance et notre propre largeur d'esprit à l'égard du système international (notre tradition d'«internationalisme libéral») nous ont rendus plus conscients que beaucoup d'autres pays de la nécessité de réexaminer certains aspects de la souveraineté. Nous devrions tirer parti de cette souplesse idéologique. Qui plus est, en s'opposant à l'interventionnisme, le Canada irait à l'encontre des tendances de notre époque vers une mondialisation profonde et accélérée.